



FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES VAUDOIS

Communiqué de presse

La FSF a pris connaissance du communiqué du Conseil d'Etat du 24 janvier jugeant la grève illicite malgré la délivrance formelle d'un procès-verbal de non conciliation par l'organe habilité à le rendre.

La FSF estime ce procédé parfaitement déloyal et dénonce ainsi la pression que le Conseil d'Etat fait peser sur l'ensemble de ses employés. Cette manœuvre ne vise qu'à semer le trouble dans l'esprit des collaborateurs, voire de les apeurer, elle est inacceptable.

La FSF rappelle que l'attentisme (7 ans de travaux « techniques ») et les silences criants du Conseil d'Etat (pas de réponses aux demandes précises des syndicats) sont responsables de la mobilisation du personnel qui voit sa situation professionnelle et économique se dégrader depuis plus de 10 ans.

C'est pourquoi, en appelant à la grève du 31 janvier, malgré le message du CE, la FSF manifeste sa volonté de refuser toute péjoration des conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, sans toutefois rompre le dialogue.

M. Alain Martin – Président ad interim - 076 536 43 22

Mme Béatrice Métraux. – Secrétaire général de la FSF – 079 703 82 29